

220C5522
FR0000121964-FS1475

23 décembre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 décembre 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 18 décembre 2020, par suite de la réception d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, à cette date, 15 026 737 actions KLEPIERRE² représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société³ ; et
- en baisse, le 21 décembre 2020, par suite de la restitution d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE⁴ et détenir 14 898 142 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et des droits de vote de cette société³.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 278 934 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 150 339 actions détenues à titre de collatéral.